

* * *

La seigneurie du Lac-Métis, qui confine le canton Massé du côté de l'ouest, et les cantons Awantjish et Nantayé du côté de l'est, en arrière des paroisses de Sainte-Angèle de Mérici et de Saint-Octave de Métis, fut accordée en 1693 à Augustin Rouer de la Cordonnière, seigneur concessionnaire de Rimouski.

M. Eugène Rouillard dit dans son étude sur la Colonisation déjà citée que le fief du Lac Métis passa en 1725, à Nicolas Lanouillier qui l'avait acquis de Louise Le Gardeur, veuve de Augustin Rouer ". Je ne conteste pas cette date de 1725 qui vit s'opérer le changement de mains de ce fief, qui ne devait jamais avoir des " vassaux " dans son enclave ; mais il me sera bien

roisses est sous le régime allodial, fut érigé en " township " par Proclamation (tel qu'établi par l'acte 16 Vict. chap. 159), le 15 décembre 1832. Lors de son érection canonique, on lui donna pour vocable le nom de baptême de l'hon. Juge *Ulric Tessier* en reconnaissance de l'octroi gratuit qu'il fit du terrain sur lequel fut construite, l'Eglise ; le département des Postes, de son côté, a donné le nom de famille de ce monsieur au bureau de la poste de cet endroit : *Tessierville*.

Le territoire qui renferme l'opulente paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider, qui pour abrégé, on nomme communément *Sandy-Bay*, est aussi en " franc-alleu et commun saccage " fut octroyé à James McNider et érigés en " township " par Lettres Patentes le 23 avril 1842. Un membre distingué du clergé du diocèse de Rimouski, me fournit la note suivante : " Un bon nombre de *Scripts* furent accordés dans un Township aux miliciens de 1812-13 et " 14. Le notaire Clark de Montréal les a presque tous " achetés. Le lot sur lequel est construite l'Eglise de l'Assomption lui appartenait, ses héritiers ont laissé sans protestation des pionniers Canadiens s'établir sur ces lots et " les ont ensuite obligés de payer une piastre l'acre, cent " piastres pour un lot. Pour acquitter ce rançonnement, la " plupart des premiers occupants ont été forcés de vendre " leurs travaux de défrichissement et leurs bâtisses pour aller " recommencer ailleurs. "